



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

AVIS PUBLIC

est par la présente donné par le soussigné que:

Le conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a adopté, lors d'une séance régulière tenue le 16 janvier 2025, par sa résolution n° 25-01-003, le règlement n° 341-24 organisant un service de transport en commun de personnes sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

Toute question relativement au contenu de cet avis peut être adressée au directeur général et greffier-trésorier de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en composant le 819-827-0516 poste 2223 ou via l'adresse courriel bgauthier@mrcdescollines.com.

Ledit règlement peut également être consulté durant les heures normales de travail au bureau de la MRC sis au 216, chemin Old Chelsea à Chelsea, Gatineau, Québec, J9B 1J4.

Avis public donné le 20 janvier 2025 conformément au règlement n° 254-17 visant la publication des avis publics de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Benoît Gauthier
Directeur général et greffier-trésorier